

Stratégies énergétiques des provinces et territoires

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
Terre-Neuve-et-Labrador	Focusing Our Energy (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership en matière d'environnement. • Sécurité énergétique. • Développement économique durable. • Maximisation de la valeur des exportations d'électricité. • Maximisation de la valeur à long terme du pétrole et du gaz. • Gouvernance efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre part au développement des ressources énergétiques lorsque cela correspond aux objectifs stratégiques provinciaux à long terme. • Exploiter les richesses pétrolières et gazières non renouvelables en vue d'un avenir renouvelable en investissant une part considérable des recettes tirées des ressources non renouvelables dans le développement et les infrastructures énergétiques renouvelables. • Investir 20 M\$ sur trois ans par l'intermédiaire d'Energy Corporation afin d'acheter des données sismiques exclusives à des fins de réévaluation ainsi que de nouvelles données pour combler les lacunes. • Commencer par investir 5 M\$ sur deux ans par l'intermédiaire d'Energy Corporation dans le programme Petroleum Exploration Enhancement visant à favoriser l'exploration pétrolière côtière dans l'ouest de Terre-Neuve. • Établir une politique visant à obtenir une participation de 10 % dans les projets pétroliers et gaziers qui exigent l'approbation du plan de mise en valeur, lorsque cela correspond aux objectifs stratégiques provinciaux à long terme. Energy Corporation négocie le paiement de sa part des coûts d'exploration et des coûts préalables engagés par les coentrepreneurs et participe dans la même proportion aux coûts ultérieurs de développement et

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diriger la conception du projet d'aménagement hydroélectrique du cours inférieur du fleuve Churchill par l'intermédiaire d'Energy Corporation, qui coordonnera tous les nouveaux projets hydroélectriques et éoliens. • Explorer la possibilité que le cours supérieur du fleuve Churchill apporte une contribution économique plus grande à la province. • D'ici à 2015, viser l'élimination de 1,3 million de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par an, ainsi que d'autres polluants de Holyrood, grâce à l'aménagement du cours inférieur de fleuve Churchill et à la construction de la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île. Ainsi, plus de 98 % de l'énergie produite pour les besoins de la province proviendra de sources renouvelables. Collaborer avec l'industrie et d'autres intervenants afin d'établir une stratégie de lutte contre les gaz à effet de serre à l'intention du secteur de l'énergie. • Adopter une politique selon laquelle 25 % des nouvelles voitures et des nouveaux VUS achetés par la province de 2008 à 2011 sont des véhicules écoénergétiques. • Fixer un objectif de réduction de la consommation d'énergie pour les édifices provinciaux et assurer sa mise en œuvre, et adopter, le cas échéant, des normes LEED pour les nouveaux édifices du gouvernement provincial. Une stratégie visant les édifices existants sera élaborée. • Appuyer et mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail Skills Task Force. • Demander aux grands promoteurs de projets

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>énergétiques de la province d'inclure des plans de recrutement des femmes qui respectent l'équité en matière d'emploi et collaborer avec d'autres gouvernements en vue d'atteindre cet objectif lorsque les ressources sont gérées conjointement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir 5 M\$ pour fournir des conseils et des recommandations détaillés sur la planification, la mise en œuvre et le financement de projets énergétiques.
<p>Nouvelle-Écosse</p>	<p>Vers un avenir plus vert : Stratégie de l'énergie (2009)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger l'environnement. • Développer une économie forte. • Permettre aux Néo-écossais de s'adapter aux changements rapides des marchés de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et efficacité : <ul style="list-style-type: none"> • accroître l'efficacité énergétique de la province de 20 % d'ici à 2020. • Énergie renouvelable : <ul style="list-style-type: none"> • exiger et faire en sorte que l'électricité renouvelable soit davantage utilisée. • Électricité : <ul style="list-style-type: none"> • pour améliorer la sécurité énergétique, la province utilisera moins de charbon importé et davantage de sources d'énergie propres, locales et renouvelables. • Pétrole en zone extracôtière : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'exploration et le développement extracôtiers afin d'exploiter l'énorme potentiel lié à une prospérité future. • Pétrole en zone continentale : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'exploration et le développement du pétrole continental. • Technologies et croissance fondée sur les connaissances : <ul style="list-style-type: none"> • faire en sorte que les Néo-écossais aient leur place au sein d'une industrie en pleine évolution. • Possibilités liées à l'énergie en aval :

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none"> • les marchés énergétiques de la Nouvelle-Écosse resteront compétitifs et ouverts aux importations et aux exportations. • Responsabilité sociale : <ul style="list-style-type: none"> • la province continuera à consulter de nombreuses sources et à rechercher des conseils sur ses politiques relatives à l'énergie durable.
Nouvelle-Écosse	Plan en matière d'électricité renouvelable (2010)	Faire en sorte que la Nouvelle-Écosse passe de l'électricité d'origine fossile à des sources d'énergie plus écologiques et plus locales.	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % d'électricité renouvelable d'ici à 2015 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ selon ce plan, 25 % de l'électricité produite proviendront de sources renouvelables d'ici à 2015. • Le nouvel objectif : 40 % d'énergie renouvelable d'ici à 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • en 2020, la Nouvelle-Écosse pourra fournir en électricité renouvelable quelque 500 000 logements, soit suffisamment d'énergie pour chaque client résidentiel. • Projets communautaires : prix fixe : <ul style="list-style-type: none"> • ce plan établit un tarif de rachat communautaire pour les municipalités, les Premières nations, les coopératives et les organismes à but non lucratif. Les entreprises qui bénéficient du Community Economic Development Investment Fund (CEDIF) sont aussi admissibles. • Individus et petites entreprises : meilleur programme de mesurage net : <ul style="list-style-type: none"> • les projets permettant de produire jusqu'à un mégawatt, raccordés à des compteurs multiples dans une même zone de distribution, pourront utiliser les compteurs bidirectionnels. L'électricité excédentaire sera achetée au prix de détail en

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets de grande envergure : réglementation + concurrence : <ul style="list-style-type: none"> • la moitié des projets de grande et de moyenne envergure seront réservés aux producteurs d'électricité indépendants, qui devront répondre à des appels d'offres. Ces appels d'offres seront gérés par une nouvelle entité, soit l'administrateur des projets d'électricité renouvelable. La Nova Scotia Power (NSPI) s'occupera de l'autre moitié des projets, qui seront évalués et approuvés par la Commission des services publics et d'examen de la province. • Énergie marémotrice : aide financière : <ul style="list-style-type: none"> • il y aura un tarif de rachat pour les projets de grande et de petite envergure. • Énergie solaire : admissible au mesurage net : <ul style="list-style-type: none"> • l'énergie solaire sera considérée comme une ressource renouvelable au titre du nouveau programme de mesurage net. • Biomasse : procéder avec prudence <ul style="list-style-type: none"> • la biomasse forestière fera partie de l'objectif fixé pour 2015, mais la nouvelle production d'électricité sera limitée.
Île-du-Prince-Édouard	Securing Our Future: Energy Efficiency and Conservation (2008)	Assurer un avenir prospère aux résidents et aux entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard grâce à des objectifs en matière de sécurité énergétique, de durabilité de l'environnement et de développement économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des normes minimales d'efficacité énergétique pour les électroménagers, l'équipement et les autres appareils énergivores. • Des normes de construction et un échéancier de mise en œuvre seront établis et comprendront des objectifs progressifs en matière d'efficacité énergétique pour les 5 à 10 prochaines années. • Le gouvernement examine actuellement la faisabilité

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>et le coût des projets de transport en vue d'adopter et de mettre en œuvre plusieurs nouveaux programmes d'efficacité énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des programmes complets d'éducation et de sensibilisation à l'égard de l'efficacité énergétique destinés aux résidents, aux entreprises et aux institutions. • Le gouvernement provincial doublera ses normes en matière d'énergie renouvelable d'ici à 2013, les faisant passer de 15 à 30 %. • Continuer de soutenir l'installation de systèmes de chauffage de petite taille alimentés par une source d'énergie renouvelable, comme le chauffage solaire et géothermique, grâce à des subventions, à des prêts et à des incitations fiscales et financières. • Examiner les codes actuels et les obstacles réglementaires qui freinent l'accroissement de la production de biocarburants. • Envisager l'adoption de normes progressives en matière de carburant renouvelable pour l'éthanol et le biodiesel. Une norme provinciale E5 et B10 (ou équivalent renouvelable) sera adoptée en 2013 et doublée d'ici à 2018. • Le gouvernement provincial juge prioritaire le secteur de l'énergie renouvelable dans la province et soutiendra activement le regroupement des technologies vertes.
Nouveau-Brunswick	Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Des prix de l'énergie bas et stables. • Sécurité énergétique. • Fiabilité du réseau d'électricité. • Responsabilité environnementale. • Réglementation efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fusionner le groupe des entreprises d'Énergie NB pour en faire une entreprise de service public de la Couronne unique et intégrée verticalement. • Examiner le réseau de distribution du gaz naturel pour en arriver à des tarifs plus bas.

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre toutes les activités d'Énergie NB et la modification des tarifs à un système de surveillance réglementaire renforcé et plus transparent. • Créer un bureau du défenseur public de l'énergie. • Prendre un engagement envers l'élargissement des sources d'énergie renouvelables. • Déployer des efforts renouvelés en matière d'efficacité énergétique et de gestion améliorée de la demande d'énergie.
Québec	L'énergie pour construire le Québec de demain (2006)	Six objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la sécurité des approvisionnements provinciaux en énergie; • utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique. La priorité est donnée à l'hydroélectricité, au potentiel éolien, aux gisements d'hydrocarbures et à la diversification des approvisionnements en gaz naturel; • accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux Premières nations; • consommer plus efficacement l'énergie; • devenir un leader du développement durable; • déterminer un prix de l'électricité conforme aux intérêts de la province et à une bonne gestion de la ressource, ce qui permet d'améliorer les signaux de prix tout en protégeant les 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer de nouveaux grands projets hydroélectriques représentant 4 500 MW. • Une fois les besoins de la province comblés, accroître les exportations d'électricité. • Limiter la place de l'énergie nucléaire grâce au développement hydroélectrique. • Consolider l'encadrement du développement de la filière éolienne. • Lancer un appel d'offres supplémentaire de 500 MW, réservé aux régions et aux Premières nations. • Donner à Hydro-Québec le mandat de renforcer la complémentarité hydroélectricité – énergie éolienne. • Implanter le couplage éolien-diesel pour les réseaux autonomes. • Continuer d'investir dans la recherche et l'innovation en matière d'énergie éolienne. • Adopter des cibles d'économie d'énergie plus ambitieuses pour toutes les formes d'énergie, y compris les produits pétroliers. • Réduire la consommation de produits pétroliers par des actions engagées. • Rendre plus ambitieuses les initiatives en efficacité

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
		consommateurs et les industries.	<p>énergétique pour le gaz naturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une démarche spécifique visant le développement des carburants renouvelables. • Soutenir la géothermie et l'énergie solaire. • Préparer l'avenir avec l'hydrogène. • Adopter une réglementation incitative pour favoriser les initiatives privées. • Mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires. • Diversifier les sources d'approvisionnement de gaz naturel. • Favoriser des approvisionnements sûrs et à prix compétitifs pour les produits pétroliers raffinés. • Poser les gestes législatifs et réglementaires nécessaires pour harmoniser le régime de normes de fiabilité du transport de l'électricité avec celui de nos partenaires nord-américains. • Mieux répondre à la situation des ménages à faible revenu. • Mieux définir les processus d'analyse des projets énergétiques, afin de mieux respecter les principes du développement durable.
	Vers la valorisation de la biomasse forestière (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible la biomasse forestière des forêts du domaine de l'État. • Favoriser le remplacement des combustibles fossiles. • Soutenir les investissements. • Soutenir l'innovation. • Stimuler la demande pour la biomasse forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'attribution de la biomasse forestière, qui présente les règles d'attribution de la biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État. • Programme de réduction de consommation du mazout lourd, qui permet aux entreprises qui utilisent du mazout lourd de prendre le virage du développement durable et des énergies vertes en améliorant leur position concurrentielle et en réduisant leur consommation d'énergie et leurs

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>émissions de gaz à effet de serre. Une aide financière est offerte pour la réalisation d'analyses ainsi que pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique visant le mazout lourd ou pour la conversion à des sources d'énergie moins polluantes, tels le gaz naturel et la biomasse forestière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de promotion de l'efficacité énergétique, qui vise le financement de projets s'inscrivant à diverses étapes de la chaîne d'innovation afin d'encourager le développement de nouvelles technologies en efficacité énergétique et en production d'énergie. • Programme technoclimat, qui fait la démonstration des technologies vertes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Technoclimat est doté d'un budget de 110 millions de dollars provenant du Fonds vert. • Appel d'offres d'Hydro-Québec pour de la cogénération à partir de biomasse forestière.
Québec	Plan Nord (2011)	<p>Il s'agit, sur un horizon de 25 ans, d'un plan concernant l'infrastructure, l'exploitation minière et les énergies renouvelables pour le Nord du Québec, assorti d'investissements publics et privés totalisant 80 milliards de dollars. On estime qu'il créera en moyenne 20 000 emplois par an.</p> <p>Le Plan Nord appuiera la réalisation de projets fondés sur des orientations politiques cohérentes répondant globalement aux préoccupations clés</p>	<p>Le gouvernement provincial créera, par l'adoption d'une loi, un organe public de coordination, nommée la Société du Plan Nord, pour confirmer son engagement à faire du développement du Nord tant une priorité que le symbole même du développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan Nord vise à relever les conditions de vie des collectivités autochtones et locales. Par conséquent, on prévoit des mesures dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre, du logement, de la santé et de la culture. • Mise en place de 3 500 MW d'énergie propre et

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
		<p>découlant de l'approche du développement durable.</p> <p>Plus précisément, les orientations politiques visent les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir l'application d'une approche de développement durable centrée sur les besoins essentiels, l'identité et le patrimoine culturel des collectivités locales et autochtones du territoire visé par le Plan Nord,; • appuyer un développement respectant la qualité de l'environnement et sa biodiversité et permettant un enrichissement socioéconomique collectif; • appliquer, selon les diverses affectations du territoire, des approches analytiques intégrées qui s'articulent sur la réflexion classique ou actuelle, en tenant compte des cadres législatifs, des accords et des initiatives de planification existants. 	<p>renouvelable; 3 000 MW d'énergie hydroélectrique; 300 MW d'énergie éolienne et 200 MW provenant d'autres sources d'énergie renouvelables. L'investissement requis est évalué à 25 milliards de dollars.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y aura des initiatives prioritaires dans le secteur forestier (fondée sur la biomasse comme source énergétique) et dans celui des ressources minières. • Veiller à la protection environnementale du territoire couvert par le Plan Nord. Parmi les engagements, mentionnons : 1) consacrer 50 % du territoire visé par le Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité; 2) parachever le réseau de zones protégées de sorte que, dès 2015, ce réseau constitue au moins 12 % de la superficie couverte par le Plan Nord.
Ontario	Plan énergétique à long terme de l'Ontario (2010)	Bâtir un réseau électrique propre, moderne et fiable pour les générations actuelles et futures.	<ul style="list-style-type: none"> • Fermer toutes les centrales au charbon d'ici à 2014 et accélérer la fermeture de deux centrales au charbon en 2011. • Accroître la production d'hydroélectricité grâce à de grands projets comme le tunnel sous la Niagara et le projet du cours inférieur de la rivière Mattagami. • Faire en sorte que le nucléaire, propre et fiable, fournisse la moitié de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario. • Contribuer à réduire les coûts pour les consommateurs et améliorer l'efficacité du réseau

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>par la conservation en fixant un objectif de 7 100 mégawatts et de 28 térawatts-heure d'ici à 2030.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître de 10 % la production d'énergie provenant de sources renouvelables comme le vent, le soleil et la biomasse, pour atteindre 10 700 mégawatts. • Procéder en priorité à la réalisation de plusieurs projets de transport et mettre à niveau les principaux postes de transformation. Ces améliorations permettront de relier des projets d'énergie renouvelable de petite taille dans la province.
<p>Manitoba</p>	<p>Aucune stratégie énergétique publiée par le gouvernement du Manitoba.</p>	<p>Les éléments du plan du Manitoba sur le changement climatique concernent la production et l'utilisation d'énergie ainsi que l'efficacité énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2008, le Manitoba a publié son plan d'action sur le changement climatique intitulé <i>Beyond Kyoto: Manitoba's Green Future</i>. Il s'agit d'un ensemble de mesures gouvernementales déjà en place, comme les programmes Power Smart de Manitoba Hydro liés à l'efficacité énergétique, et de mesures à prendre pour que la province atteigne ses objectifs de réduction d'émissions pour 2012 et les années subséquentes. Les mesures énumérées sous ces prochaines étapes comprennent la politique sur les bâtiments écologiques, qui exige que les bâtiments détiennent au minimum une certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) de niveau argent, le financement pour la recherche sur l'énergie solaire et l'érection de tours de surveillance du vent dans les collectivités hors réseau desservies par des génératrices au diesel. • L'un des objectifs énoncés dans le plan veut que la province cesse d'utiliser le charbon, bien qu'aucune date cible n'ait encore été fixée. Jusqu'à sa fermeture, la seule centrale encore alimentée au charbon ne sera utilisée qu'en appui aux opérations

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>d'urgence comme en cas de sécheresse. Près de 98 % de l'électricité de la province est d'origine hydroélectrique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action sur le changement climatique exigeait également l'imposition de normes minimales d'efficacité pour ce qui est des fournaies au gaz naturel d'ici à 2009 et la mise en œuvre d'un projet pilote pour évaluer la faisabilité d'injecter du CO₂ dans les gisements de pétrole pour accroître la récupération du pétrole.
Saskatchewan	Le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas publié de stratégie énergétique.	Les dispositions de la législation provinciale sur le climat portent sur la production d'énergie, la réduction des émissions et l'efficacité énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> Le 1^{er} décembre 2009, le gouvernement de la Saskatchewan a présenté le projet de loi 126, <i>The Management and Reduction of Greenhouse Gases Act</i>, portant sur le climat. Le projet de loi prévoyait une réduction des émissions de 20 % par rapport au niveau de 2006 d'ici à 2020. De plus, il visait à créer, d'une part, le Saskatchewan Technology Fund, qui percevrait de l'argent des grands émetteurs afin d'investir dans des technologies à faible taux d'émission et de réduction des émissions, et, d'autre part, la Climate Change Foundation, destinée à sensibiliser la population aux technologies à faible teneur en carbone et à favoriser la recherche dans ce domaine. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 20 mai 2010 et entrera en vigueur par proclamation, ce qui n'a pas encore été fait.
Alberta	Launching Alberta's Energy Future (2008)	<ul style="list-style-type: none"> Production d'énergie propre. Consommation judicieuse de l'énergie. Prosperité économique durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Financer le développement et la mise en œuvre de technologies de gazéification ainsi que de capture et de stockage du carbone afin de réduire les émissions de CO₂. Inciter l'industrie à adopter un comportement plus propre grâce au <i>Specified Gas Emitters Regulation</i>.

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le développement des énergies renouvelables et en faire la promotion. • Envisager sérieusement l'utilisation d'énergie nucléaire et inviter les Albertains à discuter de l'avenir de ce type d'énergie dans la province. • Envisager le recours à d'autres sources d'énergie comme l'énergie géothermique ou hydroélectrique dans l'exploitation des sables bitumineux. • Sensibiliser la population à la consommation d'énergie et aux émissions. • Appuyer la transition vers des carburants à faible taux d'émission. • Appuyer les collectivités écologiques et investir dans des projets qui constituent des options plus propres pour les consommateurs, notamment le transport en commun. • Travailler à garantir que les personnes et les secteurs vulnérables de l'Alberta puissent faire face à l'augmentation future des prix de l'énergie. • Moderniser/renforcer/accroître la capacité du réseau électrique. • Exploiter davantage les sables bitumineux et développer des ressources gazières non classiques. • Élargir le marché de l'énergie. • Se doter de politiques qui offrent les garanties à long terme nécessaires pour attirer des investissements privés durables et une main-d'œuvre hautement qualifiée. • Favoriser, chez les différentes parties intéressées et, notamment, chez les consommateurs d'énergie de l'Alberta ou d'ailleurs, une meilleure compréhension de nos efforts pour gérer l'empreinte

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			environnementale du développement énergétique.
	Nine Point Bioenergy Plan (2006)	Stimuler le développement de la bioénergie.	<ul style="list-style-type: none"> • Programme <i>Bioenergy Producer Credit</i> (209 M\$ de 2007 à 2011). • Programme <i>Biorefining Commercialization and Market Development</i> (24 M\$ en 2008–2009). • Programme <i>Bioenergy Infrastructure Development</i> (6 M\$ en 2008–2009).
	Responsible Actions – A Plan for Alberta’s Oil Sands (2009)	Plan stratégique sur 20 ans pour l’exploitation responsable et en collaboration des sables bitumineux	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les sables bitumineux dans le respect de l’environnement (p. ex. captage et stockage du CO₂, cadre de gestion des bassins de décantation, cadre d’utilisation du sol). • Faire la promotion de collectivités en santé et d’une qualité de vie qui attire des personnes, des familles et des entreprises qui veulent s’installer dans la province. • Maximiser la valeur à long terme grâce à la croissance économique, à la stabilité et à l’optimisation des ressources (p. ex. valeur ajoutée au bitume, meilleur système de réglementation, meilleure planification de la main-d’œuvre). • Consulter davantage les Autochtones en vue de concilier les intérêts. • Exploiter au maximum la recherche et l’innovation afin d’appuyer le développement durable (p. ex. le programme Alberta Innovates). • Faciliter l’accès à l’information, élaborer des systèmes d’évaluation et accroître la reddition de comptes en matière de gestion des sables bitumineux (p. ex. publier les statistiques et les données et publier en ligne les données géospatiales).
Colombie-	BC Energy Plan	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership en matière 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l’élimination ou la compensation des

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
Britannique	(2007)	d'environnement. <ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans l'innovation. • Économie d'énergie et efficacité énergétique 	émissions de gaz à effet de serre pour les nouveaux projets dans le secteur de l'électricité en pleine croissance. <ul style="list-style-type: none"> • Cesser le brûlage du gaz à la torche aux puits de pétrole et de gaz en 2016. • Atteindre l'autosuffisance en électricité en 2016. • Fixer des objectifs pour combler 50 % des besoins en ressources supplémentaires de BC Hydro par des mesures de conservation d'ici à 2020. • Mettre en œuvre des normes d'efficacité énergétique pour les édifices d'ici à 2010. • Créer l'Innovative Clean Energy Fund et y consacrer 25 M\$. • Investir 89 M\$ dans des postes de ravitaillement et une flotte de 20 autobus à pile à combustible grâce à un partenariat fédéral-provincial.
	BC Bioenergy Strategy (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des débouchés pour les collectivités rurales. • Favoriser les nouveaux investissements et l'innovation. • Aider la Colombie-Britannique à atteindre l'autosuffisance en électricité en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financer à hauteur de 25 M\$ le réseau provincial de bioénergie pour accroître l'investissement et l'innovation dans les projets et les technologies bioénergétiques en Colombie-Britannique. • Créer un fonds, d'au plus 10 M\$ sur trois ans, pour stimuler la production provinciale de biodiesel. • Viser à ce que la production de biocarburants en Colombie-Britannique réponde à 50 % ou plus des besoins provinciaux en carburant renouvelable d'ici à 2020, appuyant ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au transport. • Concevoir au moins 10 projets énergétiques communautaires visant à convertir en énergie la biomasse de la région d'ici à 2020. • Trouver des débouchés bioénergétiques pour les Premières nations.

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none"> • Exiger des grands sites d'enfouissement qu'ils captent le méthane. • Utiliser les déchets ligneux provenant de vieux fours wigwam pour produire de l'énergie propre. • Appuyer la recherche sur la gazéification du bois, sa mise en valeur et sa commercialisation.
Yukon	Stratégie énergétique du Yukon (2009)	<p>Un secteur de l'énergie durable et sûr, responsable sur les plans environnemental, économique et social, au sein duquel les ressources énergétiques sont exploitées et utilisées de manière à répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs, et à apporter des avantages à la population d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Principes directeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la durabilité; • la sécurité énergétique; • l'autosuffisance; • l'optimisation des retombées positives; • la coordination des efforts en fonction du changement climatique; • l'esprit d'initiative; • le partenariat. 	<p>Les priorités concernant l'efficacité et la conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'efficacité énergétique du Yukon de 20 % d'ici à 2020; • réduire la consommation énergétique des bâtiments du gouvernement; • réduire la consommation énergétique associée au secteur des transports au Yukon; • favoriser l'utilisation de produits écoénergétiques à l'aide de mesures d'incitation à l'achat de produits conformes aux normes en matière d'efficacité énergétique; • accroître l'efficacité énergétique des activités du gouvernement du Yukon. <p>Les priorités concernant l'énergie renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître l'approvisionnement du Yukon en énergie renouvelable de 20 % d'ici à 2020; • élaborer un cadre stratégique en matière d'énergie géothermique; • appuyer et mettre en place des projets d'énergie renouvelable dans les collectivités non reliées au réseau d'électricité, pour réduire la consommation de diesel; • réaliser des études préliminaires afin d'évaluer la faisabilité de projets d'énergie renouvelable; • promouvoir les sources d'énergie renouvelables

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>pour le chauffage et les transports.</p> <p>Les priorités concernant le pétrole et le gaz naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer des stratégies visant à remplacer le diesel importé par des ressources pétrolières et gazières du Yukon; • établir un régime de réglementation global et concurrentiel relativement aux ressources pétrolières et gazières, qui mette l'accent sur le respect de normes de performance établies; • se préparer en vue de travaux d'aménagement de pipelines dans le Nord, comme le gazoduc de la route de l'Alaska; • encourager les investissements du secteur privé dans la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du Yukon; • conclure et mettre en œuvre une entente avec le gouvernement du Canada concernant le partage de la gestion et des recettes de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières. <p>Les priorités concernant l'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer des investissements stratégiques dans l'infrastructure de manière à augmenter la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables; • évaluer la faisabilité de l'élargissement du réseau yukonnais de transport de l'électricité afin de relier d'autres collectivités, installations industrielles ou territoires; • élaborer et mettre à jour un cadre stratégique axé sur l'efficacité, la conservation et l'énergie renouvelable; • élaborer et mettre en place des programmes de gestion de la demande et des incitatifs pour

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<p>favoriser l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer la recherche et la mise au point de technologies et de politiques afin d'optimiser l'utilisation de l'hydroélectricité; • examiner la pertinence des rôles, des responsabilités et de la structure organisationnelle de la Société de développement du Yukon et de la Société d'énergie du Yukon de manière à assurer l'efficacité de la gestion et de l'exploitation des deux organismes, et à optimiser l'efficacité et la fiabilité de la production et de la distribution. <p>Les priorités concernant les choix en matière d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner les sources d'énergie nouvelles et existantes que l'on pourrait exploiter au Yukon; • consulter la population sur un cadre stratégique concernant le méthane de houille, le charbon et l'énergie nucléaire avant d'autoriser l'exploitation de ces sources d'énergie; • assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique et présenter régulièrement des rapports sur les progrès réalisés. Le premier rapport périodique sera publié à la fin de 2010.
Territoires du Nord-Ouest	Energy for the Future: An Energy Plan for the Northwest Territories (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Économie d'énergie et efficacité énergétique. • Énergie de remplacement et technologies émergentes. • Politique et planification en matière d'énergie. • Développement et approvisionnement énergétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CARE (rénovation de logement de ménages à faible revenu); ▪ EnerGuide for Houses (vérification de l'efficacité énergétique); ▪ Energy Efficiency Financing Assistance; ▪ Community Energy Planning; ▪ Energy Conservation;

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
		<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'énergie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expansion of Residual Heating Systems; ▪ Energy Information and Awareness; ▪ Support for the Arctic Energy Alliance; ▪ Commercial Energy Efficiency Audits. • Développer la biomasse énergétique et l'énergie éolienne et soutenir la technologie géothermique. • Améliorer la capacité de développement des sources d'énergie de remplacement. • Financer le développement des technologies émergentes et les sources d'énergie de remplacement. • Examiner les tarifs, les règlements et les programmes de subvention dans le domaine de l'électricité. • Envisager la possibilité de fixer un tarif pour les émissions de carbone. • Produire un rapport territorial sur l'énergie et renouveler le plan territorial en matière d'énergie. • Stratégie hydroélectrique territoriale. • Favoriser et appuyer l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. • Avantages indirects de l'exploitation pétrolière et gazière. • Préparer les collectivités à la conversion au gaz naturel. • Projet d'expansion du barrage hydroélectrique Taltson (en attente depuis mars 2011). • Appuyer la construction de petites centrales hydroélectriques. • Fond de modernisation des immobilisations et vérifications de la consommation d'énergie des installations du gouvernement.

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le rendement énergétique du gouvernement. • Gestion de l'énergie dans les logements sociaux. • Projets d'immobilisation prévus.
Nunavut	Ikummatiit : Stratégie énergétique du Nunavut (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sécurité des systèmes énergétiques afin de diminuer la dépendance aux combustibles fossiles en diversifiant les sources d'énergie pour y inclure des sources de remplacement, propres et locales. • Gérer le coût des services ayant recours à des sources d'énergie comme le transport, le chauffage, la production d'eau chaude, l'éclairage et la cuisson, en diminuant les coûts d'approvisionnement et en améliorant l'efficacité énergétique. • Réduire les répercussions sur l'environnement en atténuant les émissions liées à la consommation d'énergie qui contribuent à la pollution et au changement climatique. • Fournir des occasions d'affaire et d'emploi au fur et à mesure que le Nunavut améliore son efficacité énergétique et utilise des sources d'énergie renouvelables et locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative de sensibilisation aux questions énergétiques : le gouvernement du Nunavut (GDN) mettra sur pied un programme décennal de sensibilisation qui permettra à la population de mieux saisir les enjeux de conservation et d'efficacité énergétique. • Initiative concernant l'énergie dans le domaine de l'éducation : le Collège de l'Arctique du Nunavut joue un rôle important pour former les personnes qui travaillent dans le domaine de l'énergie. Le GDN collaborera avec le Collège de l'Arctique du Nunavut afin de sensibiliser davantage les Nunavummiuts aux questions énergétiques. • Initiative énergétique liée aux bâtiments et aux équipements : le GDN incitera et encouragera les propriétaires et les locataires à améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations et à accroître leur utilisation d'énergie de remplacement grâce à la modernisation des bâtiments existants et aux codes de l'énergie pour les nouveaux bâtiments. • Initiative énergétique dans le domaine des transports : le GDN incitera les Nunavummiuts à acheter et à entretenir des véhicules écoénergétiques et à adopter des pratiques de gestion de l'énergie plus efficaces au moyen de la stratégie énergétique dans le domaine des transports.

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et planification : le GDN entreprendra une étude technique et économique afin de dresser la liste des sources d'énergie propre et de remplacement disponibles dans les 26 communautés du territoire. Les mesures comprennent une analyse coûts-avantages des sources d'énergie propre et de remplacement et la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre, lorsque cela sera faisable, une politique d'achat d'énergie produite par des producteurs privés. • Énergie de remplacement pour la production d'électricité : produire de l'hydroélectricité lorsque cela est possible et remplacer les groupes électrogènes diesel désuets par de l'équipement plus efficace, étudier la possibilité d'utiliser des combustibles propres, des additifs pour carburant et divers autres mécanismes qui permettront d'améliorer l'efficacité des groupes électrogènes diesel existants. • Énergie de remplacement pour le chauffage et l'eau chaude et énergie produite à partir de déchets : mettre en œuvre une série de projets pilotes afin d'évaluer la faisabilité de diverses sources d'énergie de remplacement pour le chauffage et l'eau chaude, comme le chauffage solaire de l'eau et les murs solaires, et accroître l'utilisation de l'énergie produite à partir de déchets. • Politiques de mise en valeur durable de l'énergie : le GDN examinera ses principales politiques afin d'en mesurer les impacts énergétiques et les modifiera au besoin pour mettre en place des mesures favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie de remplacement.

PROVINCE OU TERRITOIRE	PLAN OU STRATÉGIE	OBJECTIFS	MESURES
			<ul style="list-style-type: none">• Développement des gisements d'uranium et de combustible fossile : le GDN surveillera le développement des ressources pétrolières et gazières et des gisements d'uranium du Nunavut afin de s'assurer que ce développement se fait de manière durable sur le plan environnemental et économique.